



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 33519

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la dégradation des délais de traitement des affaires par les tribunaux de grande instance. En effet, le délai moyen de traitement des affaires hors référés serait supérieur à 12 mois pour certains tribunaux de grande instance dont celui de Nantes. Cette situation est très préoccupante. Le retard d'une réponse judiciaire est parfois vécu comme un véritable déni de justice. Dans le domaine familial, de l'adoption notamment, le retard de plus d'un an d'une transcription de jugement par le tribunal de grande instance de Nantes peut très vite devenir insupportable pour des familles qui ont déjà été confrontées à de nombreuses difficultés dans le cadre d'une procédure d'adoption internationale. Les incidences des délais de traitement excessifs peuvent être nombreuses selon les domaines concernés (administratives, pécuniaires...). C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation et garantir aux citoyens des délais raisonnables et prévisibles.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33519

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7707

Question retirée le : 30 juillet 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)